



**Ville de Lewarde**

**Procès-verbal valant compte-rendu de la séance  
du Conseil Municipal du Vendredi 10 Avril 2026 – 18h30**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **3 avril 2026**

Lieu de la séance : **Mairie, Salle des mariages**

Nom du Président de séance : **Alain BRUNEEL, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : **15 à l'ouverture, puis 16 à l'arrivée de Linda SZYMCZAK**

Nombre de procuration : **3**

Nombre de votants : **19**

**Présents**

- Alain BRUNEEL, Maire
- Amandine DUQUESNOY et Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Claude SOMBRIN et André LEGER, Adjoint au Maire
- Christine RENAULT-MARTIN, Linda SZYMCZAK (arrivée à 18h39) Virginie FOURMAUT, Delphine ZAGACKI, Conseillères municipales
- Vincent BELLEVERGE, Éric JOURDAIN, Vincent CADART, Pierre CANIVET, Damien DELANNOY, Bruno POULAIN et Jacky BRIEZ, Conseillers municipaux

**Excusés et représentés lors de la séance**

- Nancy PETAIN-FOUCAUT, Conseillère municipale, absente, a donné pouvoir à Amandine DUQUESNOY
- Jean-Michel MOREAU, Conseiller municipal, absent, a donné pouvoir à André LEGER
- Nathalie KAROLEWICZ, Conseillère municipale, absente, a donné pouvoir à Virginie FOURMAUT

**Secrétaire de séance : Amandine DUQUESNOY**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h31 et procède à l'appel des conseillers municipaux.

A chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (3 pouvoirs pour la présente séance), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.

Pour la désignation du secrétaire de cette séance, Monsieur le Maire indique qu'il convient de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Amandine DUQUESNOY est donc appelée à remplir ce rôle.

Après l'appel, Monsieur le Maire communique 3 informations aux membres du Conseil municipal.



## Ville de Lewarde

### **Information n°1**

Un mail de Monsieur Jacky BRIEZ a été transmis sur l'adresse mail de la mairie le 21 mars dernier, Monsieur le Maire en donne lecture :

« Par la présente, je vous informe de mon éviction du groupe d'opposition " pour LEWARDE, un nouvel élan" au sein du conseil municipal de LEWARDE.

Cette décision prend effet à compter du 21 mars 2026, date d'envoi de ce mail et résulte d'une réflexion personnelle quant à la manière dont je souhaite désormais exercer mon mandat.

Je continuerai à siéger en tant que conseiller municipal, dans le respect des intérêts des administrés et du bon fonctionnement de l'assemblée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. Jacky BRIEZ, Conseiller municipal »

Parallèlement, par un courrier daté du 21 mars dernier, enregistré à l'accueil de la mairie le 23 mars, Monsieur Damien DELANNOY, Madame Delphine ZAGACKI et Monsieur Bruno POULAIN m'informent que « Monsieur Jacky BRIEZ ne fait plus partie du groupe « Pour Lewarde, un nouvel élan » et que ce dernier poursuivra son mandat « en totale autonomie au sein du conseil municipal ».

Ils m'annoncent « se dissocier de toute prise de position, de tout propos ou de toute intervention qu'il pourrait formuler au sein du conseil municipal ou dans la commune de Lewarde ».

Le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » est donc à ce jour composé de 3 membres.

### **Information n°2 :**

Un mail a été transmis le 9 avril matin par Monsieur André LEGER informant de la constitution du groupe politique « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » avec 15 membres :

- Alain BRUNEEL,
- Amandine DUQUESNOY,
- Claude SOMBRIN,
- Christine RENAULT – MARTIN,
- Vincent BELLEVERGE,
- Linda SZYMCZAK,
- Éric JOURDAIN,
- Nancy PETAIN – FOUCAUT,
- Jean-Michel MOREAU, qui est le Président du groupe.
- Nina LAHSEN,
- Vincent CADART,
- Nathalie KAROLEWICZ,
- Pierre CANIVET,
- Virginie FOURMAUT,
- André LEGER.



## Ville de Lewarde

### **Information n°3 :**

Un autre mail a été transmis le 9 avril après-midi par Monsieur Damien DELANNOY informant de la constitution du groupe politique « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » composé de 3 membres :

- Damien DELANNOY, qui est Président du groupe.
- Delphine ZAGACKI
- Bruno POULAIN.

### **Préambule**

#### **- Approbation du compte-rendu du 20 mars 2026**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal daté du 20 mars 2026.

Il présente ses excuses à Monsieur Jacky BRIEZ pour l'erreur de civilité visible en première page et précise que cette erreur a bien été rectifiée.

Jacky BRIEZ demande si les séances sont enregistrées. Monsieur le Maire lui répond par la négative, ce à quoi Jacky BRIEZ s'étonne car la retranscription est fidèle à ses propos.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit là du travail de Julie STICKER, qui note les interventions des uns et des autres et que si enregistrement il y a, tout le monde serait prévenu.

Il rappelle que le conseil municipal avait déjà réfléchi à cette question lors de la mandature précédente, sur la demande de Delphine ZAGACKI.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu.

#### **1- Délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire ouvre le premier point délibératif et rappelle aux élus que les différentes délégations ont été communiquées aux élus au travers de la note de synthèse jointe à la convocation.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour les compétences énumérées ci-dessous :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;

2° de fixer dans les limites d'un montant fixé à 2 500€ les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;



## Ville de Lewarde

3° de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance et d'y accepter les indemnités de sinistres afférentes ;

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14. de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre ;

18° de signer la convention, prévue par l'article L. 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par l'article L. 332-11-2 du



## Ville de Lewarde

code précité précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux ;

19° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal fixé à 100 000€ par année civile ;

20° d'exercer, en application de l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;

21° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ;

22° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

23° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

24° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

25° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

26° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation;

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Jacky BRIEZ souhaite que soit ajouté, au point n°9 « décidé par le Conseil municipal ». Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit là d'un modèle de délégation qui est téléchargeable sur le site de la préfecture, et informe qu'à chaque début de séance du conseil municipal, ses membres sont informés des décisions qu'il aura prise au nom de l'assemblée.

Jacky BRIEZ intervient pour préciser, selon lui, que la création de classes ne relève pas de la compétence de la commune, mais de celle de l'Éducation Nationale.

Monsieur le Maire lui répond que la commune est compétente en matière de moyens d'accueil des enfants, notamment en ce qui concerne les infrastructures.

Jacky BRIEZ demande alors si cette compétence se limite uniquement à des aspects matériels. Il indique par ailleurs qu'il applique ici « *son côté pointilleux* ».

Monsieur le Maire confirme que la compétence communale porte effectivement sur les moyens matériels. André LEGER précise qu'en l'absence de bâtiments adaptés mis à disposition par la commune, l'académie peut refuser la création de classes supplémentaires, notamment si des travaux ne sont pas réalisés par la municipalité.



## Ville de Lewarde

Jacky BRIEZ réaffirme alors son souci de précision, ce à quoi Monsieur le Maire répond que ses réponses le sont tout autant.

Concernant le document n°5, Jacky BRIEZ souhaite connaître l'importance « *de notre pouvoir de location* ».

Monsieur le Maire indique que la commune dispose de deux logements de fonction et mentionne également la redevance du domaine public occupé par une pizzeria située sur la place des Vésignons.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, confie à Monsieur le Maire les délégations précitées.**

### Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 voix pour
- Elu non-inscrit : 1 voix

## **2- Adoption du règlement intérieur des instances municipales**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le règlement des instances municipales a été joint à la présente note une proposition de règlement des instances municipales.

Les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le présent règlement intérieur des instances communales.

Jacky BRIEZ signale, à l'article 7, l'absence d'un terme dans la rédaction. Il précise que le Maire ne peut pas « arrêter » un individu, mais « faire arrêter » un individu. Il demande en conséquence l'ajout de ce mot. L'assemblée y est favorable.

Monsieur le Maire précise qu'il peut, en revanche, faire expulser toute personne tenant des propos outrageants, interrompre la séance ou faire appel à la force publique. Il ajoute que celle-ci n'intervient pas armée au sein du conseil municipal, sauf cas de force majeure.

A l'article 21, Jacky BRIEZ indique avoir effectué plusieurs recherches concernant les espaces d'expression pour les groupes dans le bulletin municipal et demande s'il pourra y contribuer. Monsieur le Maire lui confirme que cela est possible, que cela a bien été prévu dans le règlement. Il nuance cependant et revient sur la notion de « groupe » qui suppose au minimum « *deux personnes* », et que, étant seul, il ne peut constituer un groupe.

Concernant la répartition des espaces d'expression, Monsieur le Maire précise qu'un total de 3 515 signes est alloué, réparti comme suit :

- 2 375 signes pour le groupe majoritaire ;

Procès-verbal valant compte-rendu



## Ville de Lewarde

- 1 140 signes à répartir entre le groupe « Pour Lewarde, un nouvel élan » et Monsieur BRIEZ, élu minoritaire.

Ainsi, le groupe « Pour Lewarde, un nouvel élan » disposera de 855 signes et Jacky BRIEZ disposera de 855 signes.

André LEGER souhaite revenir sur les contributions d'expression libre. Il rappelle que le règlement prévoit l'envoi des contributions au plus tard le 10 de chaque mois. Le 10 avril correspondant au jour de la séance, il propose, à titre exceptionnel, de repousser cette échéance au 17 avril. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des élus.

À l'article 14, Delphine ZAGACKI demande si le temps de parole de 10 minutes est global ou s'il est réparti par groupe. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un temps global. Il reconnaît que des dépassements ont déjà eu lieu dans certains cas particuliers et sans que cela ne pose de problème dans le bon déroulement de la séance.

Delphine ZAGACKI évoque le risque qu'un grand nombre de questions posées par un groupe se fasse au détriment des autres. Monsieur le Maire confirme que cette situation a pu se produire, mais indique ne pas souhaiter encadrer les débats de manière trop autoritaire. Il en appelle à la responsabilité de chacun et précise qu'une révision du règlement pourra être envisagée en cas d'abus.

Delphine ZAGACKI demande si une salle peut être mise à disposition pour les réunions de groupe, cette disposition n'apparaissant pas dans le règlement. Monsieur le Maire répond que cette pratique existait lors de la mandature précédente et qu'elle l'avait d'ailleurs fait à plusieurs reprises. Monsieur le Maire indique que les élus peuvent adresser une demande par courriel à la mairie et qu'une salle pourra être mise à disposition, notamment une heure avant la tenue du conseil municipal.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des instances communales.**

### Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 voix pour
- Elu non-inscrit : 1 voix

### **3- Composition des commissions municipales**

Monsieur le Maire revient sur le règlement de fonctionnement des instances communales et son article 18, où « *il est fait état de 7 commissions communales* ».

- Commission « Communication »
- Commission « Vie associative et culturelle »
- Commission « Travaux, sécurité et urbanisme »
- Commission « Fêtes et cérémonies »
- Commission « Jeunesse et école »
- Commission « Environnement et cadre de vie »



## Ville de Lewarde

- Commission « Bien vieillir ».

La composition des différentes commissions municipales respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Chaque commission est donc composée de 8 membres répartis comme suit :

- 6 membres du groupe majoritaire
- 2 membres du groupe minoritaire

Le nombre de membres indiqué exclut Monsieur le Maire, qui en est membre de droit.

Monsieur le Maire précise également que « *si les groupes souhaitent ne pas présenter de membres en nombre suffisant pour siéger dans lesdites commissions, les sièges à pourvoir restent alors vacants* ».

Enfin, il explique qu'il y a 2 options pour procéder aux présentes compositions : un passage à dans l'isoloir ou alors un vote à main levée. En effet, à l'article 12 du règlement intérieur, il est stipulé « *il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.* »

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent à main levée.

- Monsieur le Maire commence par la commission « Fêtes et cérémonies ».

Pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET propose les noms suivants : Nina LAHSSEN, Pierre CANIVET, Vincent CADART, Nathalie KAROLEWICZ, Vincent BELLEVERGE et Amandine DUQUESNOY.

Pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Damien DELANNOY propose les noms suivants : Delphine ZAGACKI et Damien DELANNOY.

- Monsieur le Maire passe à la commission « Travaux, sécurité et urbanisme ».

Pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET propose les noms suivants : Vincent CADART, Vincent BELLEVERGE, Éric JOURDAIN, Jean-Michel MOREAU, Claude SOMBRIN et Pierre CANIVET.

Pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Damien DELANNOY propose Bruno POULAIN et Damien DELANNOY.

- Monsieur le Maire poursuit avec la commission « Communication ».

Pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET propose les noms suivants : André LEGER, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Claude SOMBRIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT et Vincent BELLEVERGE.



## Ville de Lewarde

Pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Damien DELANNOY propose Delphine ZAGACKI et Damien DELANNOY.

- Monsieur le Maire évoque la commission « Bien vieillir », concernant les personnes âgées de plus de 65 ans.

Pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET propose les noms suivants : Virginie FOURMAUT, Linda SZYMCZAK, Éric JOURDAIN, Nancy PETAIN-FOUCAUT, Claude SOMBRIN et Christine RENAULT-MARTIN.

Pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Damien DELANNOY propose Delphine ZAGACKI et Bruno POULAIN.

- Monsieur le Maire passe à la commission « Vie associative et culturelle ».

Pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET propose les noms suivants : Amandine DUQUESNOY, Éric JOURDAIN, Claude SOMBRIN, Vincent CADART, Nina LAHSEN et Vincent BELLEVERGE.

Pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Damien DELANNOY propose Delphine ZAGACKI et Bruno POULAIN.

- Monsieur le Maire passe à la commission « Environnement et cadre de vie ».

Pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET propose les noms suivants : André LEGER, Éric JOURDAIN, Jean-Michel MOREAU et Claude SOMBRIN. Monsieur le Maire précise qu'il reste pour le groupe « *2 places disponibles qu'on pourrait combler après* ».

Pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Damien DELANNOY propose Bruno POULAIN et Damien DELANNOY.

- Monsieur le Maire clôture avec la commission « Jeunesse et école ».

Pour le groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET propose les noms suivants : Claude SOMBRIN, Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nina LAHSEN, Vincent CADART et Nancy PETAIN-FOUCAUT.

Pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Damien DELANNOY propose Damien DELANNOY et Delphine ZAGACKI.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme les membres désignés ci-dessus pour intégrer les commissions communales précitées.**

### Résultat du vote :

- Pour la liste « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* » : 15 voix pour
- Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 voix pour
- Elu non-inscrit : 1 voix



## Ville de Lewarde

### 4- Election des membres composition la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'élire les membres de la commission d'appel d'offres et d'appliquer l'article L. 1411-5 du CGCT. Pour une commune de moins de 3500 habitants, cette commission comprend : Monsieur le Maire ou son représentant, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

À l'exception de son Président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission d'appel d'offre (CAO) sont élus par et parmi les membres du Conseil Municipal. Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, c'est-à-dire que le nombre d'élus sur chaque liste est proportionnel au nombre de voix recueillies par chacune d'elles.

Il rappelle que les candidatures prennent la forme d'une liste comprenant les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, mais peut prévoir aussi moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou les présentations et donc de recourir au scrutin public. L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de :

- Pour les membres titulaires : Éric JOURDAIN, Linda SZYMCZAK et Vincent CADART.
- Pour les membres suppléants : André LÉGER, Claude SOMBRIN, Vincent BELLEVERGE.

Monsieur le Maire intitule cette liste la « Liste A ».

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose en qualité de membre titulaire la candidature de Bruno POULAIN, intitulé « Liste B ».

Jacky BRIEZ se porte également candidat et représentera la « Liste C ».

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Nina LAHSSEN : Liste A



## Ville de Lewarde

- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : Liste C

Julie STICKER annonce les résultats :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / 3 (nombre de sièges à pourvoir) = 6.33

Nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste A : 15

Nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste B : 3

Nombre de suffrages exprimés en faveur de la liste C : 1

En application du quotient électoral, la liste A recueille 2 sièges, la liste B 0 siège, et la liste C 0 siège. 2 sièges ont été pourvus, il reste par conséquent 1 siège à pourvoir au plus fort reste, remporté par la liste A.

En application de la règle du plus fort reste, la liste A « *Lewarde, écrivons ensemble le futur* » recueille le dernier siège.

**Le Conseil Municipal, a élu les membres suivants pour la Commission d'Appel d'Offres :**

- **Pour les membres titulaires : Éric JOURDAIN, Linda SZYMCZAK et Vincent CADART.**
- **Pour les membres suppléants : André LÉGER, Claude SOMBRIN, Vincent BELLEVERGE.**

### **5- Fixation du nombre de membres siégeant au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire informe que conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal fixe le nombre de représentants siégeant au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal.

Un décret en date du 20 juillet 2023 en application de la loi 3DS (Différenciation, déconcentration et décentralisation) du 21 février 2022 est venu modifier le code de l'action sociale et des familles concernant l'organisation des CCAS.



## Ville de Lewarde

Ce décret apporte une modification essentielle, à savoir qu'il supprime le nombre de membres maximum au conseil d'administration. Les assemblées délibérantes ont la liberté d'en définir le nombre.

Il est proposé au Conseil Municipal de porter ce nombre à 8 membres, le Maire étant Président de droit :

- 4 membres désignés par Monsieur le Maire,
- 4 membres élus par le Conseil Municipal.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce chiffre.**

### **Résultat du vote :**

Pour la liste « *Lewarde, écrivons ensemble le futur* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 3 voix pour

Elu non-inscrit : 1 voix pour

### **6- Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 4 membres composant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il rappelle, que comme pour les commissions, conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Amandine DUQUESNOY, Éric JOURDAIN, Virginie FOURMAUT et Claude SOMBRIN. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Delphine ZAGACKI, Bruno POULAIN et Damien DELANNOY. La liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A



## Ville de Lewarde

- Madame Nina LAHSSEN : Liste A
- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal, a élu les membres suivants pour intégrer le CCAS : Amandine DUQUESNOY, Éric JOURDAIN, Virginie FOURMAUT et Claude SOMBRIN.**

### 7- Désignation des délégués siégeant au sein du service de soins à domicile – Instance de coordination gérontologique du canton Douai Sud (SSIAD)

Monsieur le Maire propose maintenant au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du service de soins à domicile - Instance de coordination gérontologique du canton Douai Sud (SSIAD).

Il rappelle, que comme pour les commissions, conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Nancy PETAIN-FOUCAUT en qualité de membre titulaire et Virginie FOURMAUT en qualité de suppléante. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Damien DELANNOY en qualité de membre titulaire et Delphine ZAGACKI en suppléante. La liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A



## Ville de Lewarde

- Madame Nina LAHSSEN : Liste A
- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal, a élu les membres suivants pour intégrer le SSIAD : Nancy PETAIN-FOUCAUT en membre titulaire et Virginie FOURMAUT en suppléante.**

### 8- Election des membres siégeant au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de trois membres pour intégrer le conseil d'Administration de l'harmonie municipale.

Il rappelle encore une fois, que comme pour les commissions, conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Amandine DUQUESNOY, Vincent CADART et Pierre CANIVET. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Damien DELANNOY, Delphine ZAGACKI et Bruno POULAIN. La liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Nina LAHSSEN : Liste A



## Ville de Lewarde

- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal, a élu les membres suivants pour intégrer le conseil d'administration de l'harmonie municipale : Amandine DUQUESNOY, Vincent CADART et Pierre CANIVET.**

### 9- Désignation des représentants siégeant au Conseil d'Administration du Centre Historique Minier (CHM)

Monsieur le Maire ouvre le point relatif à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Historique Minier (CHM).

Il rappelle encore une fois, que comme pour les commissions, conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Alain BRUNEEL en représentant titulaire et André LEGER en représentant suppléant. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Bruno POULAIN en représentant titulaire et Damien DELANNOY en représentant suppléant. Cette liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Nina LAHSSEN : Liste A



## Ville de Lewarde

- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal, a élu les membres suivants pour intégrer le conseil d'administration du centre historique minier : Alain BRUNEEL en représentant titulaire et André LEGER en représentant suppléant.**

### 10- Désignation des délégués siégeant au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICA EI)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadapté (SICA EI).

Encore une fois, il rappelle que comme pour les commissions, conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Virginie FOURMAUT et André LEGER en représentants titulaires et Amandine DUQUESNOY et Nancy PETAIN-FOUCAUT en représentants suppléants. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Damien DELANNOY et Delphine ZAGACKI en représentants titulaires et Bruno POULAIN en représentant suppléant. Cette liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A

Procès-verbal valant compte-rendu



## Ville de Lewarde

- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Nina LAHSSEN : Liste A
- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal, a élu les membres suivants pour intégrer le SICAEI : Virginie FOURMAUT et André LEGER en représentants titulaires et Amandine DUQUESNOY et Nancy PETAIN-FOUCAUT en représentants suppléants.**

### 11- Désignation des délégués siégeant au Syndicat des Milieux Aquatiques et e la Prévention des Inondations (SMAPI)

Monsieur le Maire ouvre le point délibératif pour procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (SMAPI).

Encore une fois, il rappelle que comme pour les commissions, conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Éric JOURDAIN en représentant titulaire et André LEGER en représentant suppléant. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Bruno POULAIN en représentant titulaire et Damien DELANNOY en représentant suppléant. Cette liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A



## Ville de Lewarde

- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Nina LAHSSEN : Liste A
- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal, a élu les membres suivants pour intégrer le SMAPI : Éric JOURDAIN en représentant titulaire et André LEGER en représentant suppléant.**

### 12- Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un correspondant défense. La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Toujours, il rappelle que comme pour les commissions, conformément au règlement intérieur des instances municipales, « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou s'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ».

L'assemblée, à l'unanimité, s'exprime pour que les désignations se fassent au scrutin public.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce la candidature de Claude SOMBRIN.

Delphine ZAGACKI déclare qu'il n'y a pas de candidat pour le groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* ».

**Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, a élu Claude SOMBRIN en qualité de correspondant défense.**

#### **Résultat du vote :**

Pour la liste « *Lewarde, écrivons ensemble le futur* » : 15 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour, 1 abstention

Elu non-inscrit : 1 abstention



## Ville de Lewarde

### 13- Proposition des délégués siégeant au SCOT Grand Douaisis

Monsieur le Maire ouvre l'avant-dernier point. Le comité syndical du SCOT Grand Douaisis est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses 2 membres : la communauté d'agglomération « Douaisis Agglo » et la communauté d'agglomération « Cœur d'Ostrevent Agglo ».

Il soumet au Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglomération de proposer les candidatures d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la ville de Lewarde.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Alain BRUNEEL en représentant titulaire et André LEGER en représentant suppléant. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Bruno POULAIN en représentant titulaire et Damien DELANNOY en représentant suppléant. Cette liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Nina LAHSSEN : Liste A
- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal proposera à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent les représentants suivants pour intégrer le SCOT : Alain BRUNEEL en représentant titulaire et André LEGER en représentant suppléant.**

### 14- Proposition des délégués siégeant au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD)

Monsieur le Maire ouvre le dernier point de l'ordre du jour.



## Ville de Lewarde

Le comité syndical du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses 2 membres : la communauté d'agglomération « Douaisis Agglo » et la communauté d'agglomération « Cœur d'Ostrevent Agglo ».

Il soumet au Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglomération de proposer les candidatures d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la ville de Lewarde.

Au nom du groupe « *Lewarde, ensemble écrivons le futur* », Pierre CANIVET annonce les candidatures de : Alain BRUNEEL en représentant titulaire et Amandine DUQUESNOY en représentante suppléante. Cette liste est la A.

Au nom du groupe « *Pour Lewarde, un nouvel élan* », Delphine ZAGACKI propose les candidatures suivantes : Damien DELANNOY en représentant titulaire et Delphine ZAGACKI en représentante suppléante. Cette liste est la B.

Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque conseiller qui fait connaître le sens de son vote.

- Monsieur Alain BRUNEEL : Liste A
- Madame Amandine DUQUESNOY : Liste A
- Monsieur Claude SOMBRIN : Liste A
- Madame Christine RENAULT-MARTIN : Liste A
- Monsieur Vincent BELLEVERGE : Liste A
- Madame Linda SZYMCZAK : Liste A
- Monsieur Éric JOURDAIN : Liste A
- Madame Nancy PETAIN-FOUCAULT : Liste A
- Monsieur Jean-Michel MOREAU : Liste A
- Madame Nina LAHSSEN : Liste A
- Monsieur Vincent CADART : Liste A
- Madame Nathalie KAROLEWICZ : Liste A
- Monsieur Pierre CANIVET : Liste A
- Madame Virginie FOURMAUT : Liste A
- Monsieur André LEGER : Liste A
- Monsieur Damien DELANNOY : Liste B
- Madame Delphine ZAGACKI : Liste B
- Monsieur Bruno POULAIN : Liste B
- Monsieur Jacky BRIEZ : vote blanc

**Le Conseil Municipal proposera à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent les représentants suivants pour intégrer le SMTD : Alain BRUNEEL en représentant titulaire et Amandine DUQUESNOY en représentante suppléante.**

Avant de conclure la séance, Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée si ces derniers ont des questions. Delphine ZAGACKI souhaite connaître la date du conseil municipal pour le vote du budget. Monsieur le Maire lui répond que cette séance se tiendra le 29 avril prochain.



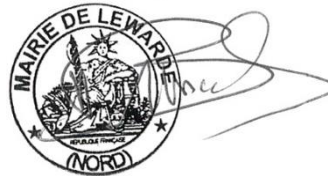
**Ville de Lewarde**

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19h36.

A Lewarde, le 13 avril 2026

**Alain BRUNEEL**

*Maire*



*Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité sans modification lors de la séance de conseil municipal suivante en date du 29/04/2026.*